



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-208 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES 3 RIVIERES**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à ses statuts, Annonay Rhône Agglo adhère au Syndicat des Trois Rivières pour l'ensemble des 29 communes de son territoire.

Par délibération n°CC-2018-292, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts du Syndicat des Trois Rivières permettant au syndicat d'exercer la compétence GEMAPI sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM), et aux choix d'Annonay Rhône Agglo portant sur cette compétence et rappelés dans ses propres statuts.

Dans le respect de ces nouveaux statuts, Annonay Rhône Agglo doit désigner 13 représentants titulaires et 4 suppléants.

Il est proposé les candidatures suivantes :

13 représentants titulaires :

Denis Sauze
Christophe Delord
Yves Fraysse
Yves Rullière
Denis Honoré
Gilles Dufaud
Thierry Lermet
Chrystelle Etienne
Christian Forel
Romain Evrard
Frédéric Gondrand
Hugo Biolley
Sylvie Bonnet

4 représentants suppléants :

Louis-Claude Gagnaire
Maryanne Bourdin
Patricia Sassolas
Patrick Olagne

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération n°CC-2018-45 du Conseil communautaire en date du 8 mars 2018, portant adhésion au Syndicat des Trois Rivières pour l'ensemble du territoire d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération n°CC-2018-292 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2018, portant modification des statuts du Syndicat des Trois Rivières,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-12-04-004 en date du 4 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat des Trois Rivières,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les membres suivants pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat des Trois Rivières comme suit :

13 représentants titulaires :

Denis Sauze
Christophe Delord
Yves Fraysse
Yves Rullière
Denis Honoré
Gilles Dufaud
Thierry Lermet
Chrystelle Etienne
Christian Forel
Romain Evrard
Frédéric Gondrand
Hugo Biolley
Sylvie Bonnet

4 représentants suppléants :

Louis-Claude Gagnaire
Maryanne Bourdin
Patricia Sassolas
Patrick Olagne

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



